

Le 27 janvier 2026, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de La Fouillouse, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick BOUCHET, Maire.

Nombre de membres en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : le 20 janvier 2026

Présents :

M. Patrick BOUCHET, M. Philippe BONNEFOND, Mme Valérie PICQ, M. Hervé JAVELLE, M. Rémy GIRARDON, M. Sébastien FAUST, Mme Caroline ZANDER, M. Pierre CLAVEL, M. Jean-François MONTMARTIN, M. Jérôme DROUET, Mme Annabel TAILLANDIER, Mme Karine BREURE, Mme Célia DUMAS, Mme Clémence SABAUT, Mme Jennifer DAUPHY-SABY, M. Jean-Nicolas JOUVE, M. Amaury GARDE, M. Yves PARTRAT, M. Richard GRIFFON, M. Thomas VINCENT.

Absents :

Mme Marie-Claude BRANCIER-JACQUIER, Mme Laurence BUSSIÈRE, M. Bruno VILLEMAGNE, Mme Justine GIRARDON, M. Hervé PANDRAUD, Mme Céline CHAMPAGNON, Mme Sophie GOUDIN.

Procurations :

Mme Marie-Claude BRANCIER-JACQUIER à Mme Valérie PICQ, Mme Laurence BUSSIÈRE à M. Amaury GARDE, M. Bruno VILLEMAGNE à M. Hervé JAVELLE, Mme Justine GIRARDON à M. Rémy GIRARDON, M. Hervé PANDRAUD à Mme Célia DUMAS, Mme Céline CHAMPAGNON à M. Thomas VINCENT, Mme Sophie GOUDIN à M. Richard GRIFFON.

Secrétaire : M. Jérôme DROUET

OBJET : Convention d'Objectifs et de Financement à conclure avec la CAF dans le cadre du Fonds de Modernisation des Établissements (FME) – Micro-crèche Les Pitchounes

Rapporteur : Sébastien FAUST

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a sollicité une subvention auprès de la Caisse des Allocations Familiales (CAF) dans le cadre du fonds de modernisation pour la réalisation de travaux sur les locaux mis à disposition de la micro-crèche « Les Pitchounes », sise 1 rue de la Libération, pour un montant total de 107 975 €.

Ces travaux sont réalisés au regard de la réforme bâtiminaire et des obligations prises par l'arrêté du 31 août 2021 et applicables au 1er septembre 2026. Il s'agit de gros œuvre (remplacement des fenêtres châssis, de vitrages et des volets), d'aménagements intérieurs (anti-pince doigts et climatisation) et d'aménagements extérieurs (remplacement d'un portillon défectueux).

A la suite de la décision du conseil d'administration de la CAF intervenue le 25 novembre 2025, une subvention d'un montant de 53 980 € a été accordée à la commune.

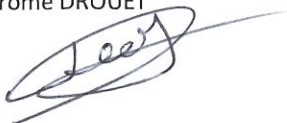
C'est pourquoi, la Caisse des Allocations Familiales propose à la commune de conclure une convention d'objectifs et de financement « Fonds de Modernisation des Établissements (FME) », qui définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la subvention accordée.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la convention d'objectifs et de financement « fonds de modernisation des établissements (FME) » à conclure avec la CAF pour la structure micro-crèche « Les Pitchounes », sise 1 rue de la Libération ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à la signer ;
- **DE DIRE** que les recettes correspondantes seront inscrites au budget de l'exercice en cours.

Le secrétaire de séance,
Jérôme DROUET



Fait à la Fouillouse, le 27 janvier 2026

Le Maire
Patrick BOUCHET



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200974-20260127-08-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/01/2026